

Bons de Noël 2011 offerts par la Municipalité

Bons destinés aux demandeurs d'emplois

Quand ?

Distribution en Mairie les mercredis 7 et 14 décembre 2011 de 14h30 à 16h30.

Conditions ?

Être demandeur d'emploi et être domicilié dans la commune depuis 3 mois.

Avoir des ressources inférieures ou égales au barème suivant :

- 450€ pour une personne seule (bon de 38€) et 680€ pour un couple (bon de 51€),
- 150€ pour chaque personne à charge (bon de 19€ en plus),
- un bon de 35€ est accordé aux chômeurs de plus de 18 ans à charge de leurs parents ou d'un tiers.

Quels sont les justificatifs à fournir ?

- 3 dernières attestations ou justificatifs Pôle Emploi,
- le livret de famille,
- les 3 dernières quittances de loyer,
- toutes ressources de la famille (salaires, pensions, Assedic, RSA, allocations familiales, aides du conseil général).

Les bénéficiaires du RSA avec des ressources inférieures au barème peuvent bénéficier des bons.

Bons destinés aux anciens

Quand ?

Distribution en Mairie les mercredis 7 et 14 décembre 2011 de 13h30 à 14h30.

Conditions ?

Avoir 60 ans.

Les ressources doivent être inférieures au barème d'admission à l'aide sociale soit 8057€ pour une personne seule (bon de 22€) et 13889€ pour un couple (bon de 30€).

Quels sont les justificatifs à fournir ?

Fournir l'avis d'imposition ou de non imposition 2010.